



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



l'Europe
s'engage
Région Alpes-Côte d'Azur
Région Centre-Val de Loire
Région Île-de-France
Région Normandie
Région Occitanie
Région PACA
Région Pays de la Loire
Région Rhône-Alpes
Région Sud-Ouest
Région Nouvelle-Aquitaine



UNION EUROPÉENNE
FOND EUROPÉEN AGRICOLE
ET DE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

LES HUILES ESSENTIELLES EN PRODUCTION VÉGÉTALE 02 ET 03 OCTOBRE 2018 À CARPENTRAS (84)

*CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

PENSEZ AU SERVICE DE REPLACEMENT

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicedereplacement.fr

LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA FORMATION

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéficiaire réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

PUBLIC : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

ASPECTS PRATIQUES : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

COÛT DES FORMATIONS : La majorité des formations sont prises en charge pour le public précité. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA.

Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

JE SOUHAITE PARTICIPER À UNE FORMATION : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

JE NE VEUX/PEUX PLUS PARTICIPER À LA FORMATION : J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

SI LE CIVAM BIO DU VAUCLUSE ANNULE OU REPORTE LA FORMATION :

En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

APRÈS LA FORMATION : attestation de présence remise à la fin de la formation ; feuilles d'émargement, convention et facture acquittée sur demande notamment pour pouvoir bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région Alpes-Méditerranée



UNION EUROPÉENNE
FOND EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

LES HUILES ESSENTIELLES EN PRODUCTION VÉGÉTALE

MARAICHAGE

Avec Eric Petiot

Mardi 02 et Mercredi 03 octobre à Carpentras

Objectif général de l'action de formation :

L'objectif de la formation est d'acquérir les connaissances nécessaires pour utiliser les huiles essentielles dans le soin des plantes. Il s'agit d'une approche respectueuse mais aussi très efficace à court et long terme face aux ravageurs.

Prérequis : pas de prérequis demandés.

Public cible : agriculteurs, agricultrices et porteurs de projets du Vaucluse, Bouches-du-Rhône et des départements limitrophes.

Compétences visées : à la suite de la formation, les stagiaires pourront mettre en place et pratiquer dans un objectif d'amélioration technique durable de leur exploitation l'utilisation d'huiles essentielles.

Critères et modalités d'évaluation des résultats :

- Pour évaluer les capacités acquises par chaque stagiaire, une évaluation croisée orale (entre stagiaires et sous le contrôle de l'intervenant et de l'animateur) sera réalisée en fin de journée.
- Pour évaluer la satisfaction des stagiaires un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque stagiaire à la fin de la formation.

PROGRAMME

Mardi 02 octobre - 9h à 17h

Objectif : Connaître les bases d'utilisation d'huiles essentielles et leurs applications en maraichage

➤ Introduction aux bases de soin des plantes et de l'utilisation des huiles essentielles

- Processus de défense des plantes et principes d'utilisation des plantes
- échanges avec les participants sur leurs pratiques d'utilisation de plantes

12h30 - Repas (tiré du sac)

- Les fonctions des essences au sein du végétal, définition et composition des essences
- Test de solubilité et de densité des huiles essentielles (atelier)
- Etude simple d'un distillateur
- La différence entre essence et huile essentielle
- Répartition des composés aromatiques selon les familles
- Reconnaissance des espèces
- Répartition des composés aromatiques selon la classification électrique
- Les familles biochimiques et les molécules aromatiques dans le référentiel électrique et leurs actions sur les ravageurs et sur la plante
- Le concept de bioélectronique pour une classification plus spécifique



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région



UNION EUROPÉENNE
FOND EUROPEEN AGRICOLE
POUR LE DEVELOPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

Mercredi 03 octobre - 9h à 17h

➤ Défense, stratégies et utilisation d'huiles essentielles :

- Elaboration et mise en place du système de défense face à un ravageur
- Stratégie inductrice et antioxydante avec les huiles essentielles
- Les principes actifs définis par les modes d'actions
- Utilisation des huiles essentielles pour renforcer le système de défense du végétal
- Préparations indiquées pour des symptômes spécifiques
- Réalisation des préparations (champignons, insectes....) -
- Présentation et compréhension d'une chromatographie en phase gazeuse

12h30 - Repas (tiré du sac)

➤ Ateliers pratiques

- Atelier par groupes sur l'utilisation des chromatographies
- Réalisation d'un mélange d'huiles essentielles

➤ Échanges nourris tout le long de l'intervention entre les participants et l'intervenant.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

Présentation orale avec l'aide de support visuel (diaporama, documents ...) et explication orale avec l'aide de paperboard pour les illustrations. interaction permanente entre le formateur et les professionnels. Atelier sur l'étude des chromatographies.

INFOS PRATIQUES

Moyens d'encadrement :

Intervenant : Eric Petiot - <http://www.eric-petiot.fr/> - 04 50 42 43 48

Animation/logistique : Oriane Mertz, Conseillère filière maraichage et volailles bio, Agribio84-13.

06 95 96 16 62- oriane.mertz@bio-provence.org

Adresse lieu (02 et 03 octobre 2018) : CFPPA du Vaucluse, Hameau de Serres, 310 Chemin de l'Hermitage, 84200 Carpentras - 04 90 60 80 90

Repas du Midi : Tiré du sac.

Tarifs :

La formation est gratuite* pour les contributeurs VIVEA (agriculteurs, conjoints collaborateurs et cotisants solidaires à jour de leur cotisation MSA).

Pensez au service de remplacement (Info SR Vaucluse : 04 90 84 00 06)

Frais de participation de 175 €/jours de formation pour les agriculteurs non éligibles aux fonds de formation VIVEA et pour les salariés (possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle : OPCALIM, FAFSEA...).

*En fonction du nombre de participants, une participation pourra vous être demandée.



BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom et Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Commune :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

Précisions sur votre statut :

Chef d'exploitation Cotisant solidaire Salarié agricole Technicien, conseiller agricole autre, précisez.....

Adhérent à une association du réseau Bio de PACA : NON OUI
laquelle ?.....

Quelles productions faites-vous : Arboriculture / Maraichage / Oléiculture / Viticulture

Vos attentes vis-à-vis de la formation :

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ? : site internet InPACT Site internet Bio de PACA Catalogue de formation InPACT Collègues agriculteurs ou porteurs de projets Newsletter Autre (préciser)

Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales de formation

Date :

Signature :

JE M'INSCRIS À LA FORMATION

LES HUILES ESSENTIELLES EN PRODUCTION VEGETALE

Je suis éligible au VIVEA

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**

Pour les nouveaux installés (moins d'un an) **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**

Joindre un chèque de caution de 75€ par jour de formation

Je ne suis pas éligible au VIVEA

Salariés, demandeurs d'emploi, vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

Joindre un chèque de caution de 75 € par jour de formation ou directement le paiement de la formation.



L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de réservation.

JE JOINS UN CHÈQUE DE € À L'ORDRE DE CIVAM BIO DU VAUCLUSE AVEC MON BULLETIN D'INSCRIPTION.

A RENVoyer À :

AGRIBIO VAUCLUSE - M.I.N.5 - 15 AVENUE PIERRE GRAND 84953 CAVAILLON CEDEX

Accès

A partir de Carpentras : suivre la direction Mont Ventoux Nord - Malaucène - GAP à Serres, prendre la 1ère à gauche après la station service dépasser l'entrée pour accéder au parking derrière le Cfppa, puis suivre les indications Cfppa

